



PROMOTION OPTIMIST

Association Française de la Classe des Optimists

Recommandations pour les jaugeurs sur les championnats de la classe Optimist

Ces recommandations ont pour objectif de standardiser les modes de contrôle, de limiter les temps d'attente et de responsabiliser les concurrents à assurer la conformité de leur matériel aux règles de classe.

Les règles de classe Optimist sont des règles fermées.

Tout le matériel utilisé doit être certifié et identifié par :

un numéro de série du fabricant pour le gréement, le safran et la dérive,

un bouton IODA numéroté pour la voile,

un numéro ISAF sur un « sticker » bleu pour la coque, ce numéro est aussi moulé sur l'avant de la marotte.

Ces numéros uniques spécifient le matériel de chaque concurrent. Toutes ces informations doivent être inscrites sur le formulaire « **Déclaration de conformité aux règles de classe** ». Il y a un formulaire pour les minimes D1/D2 et un pour les benjamins et minimes open. Ces déclarations sont téléchargeables sur le site de la classe Optimist : <http://promotion-optimist.fr/jauge/index.php>

Compte tenu de ces éléments, la classe Optimist recommande que les contrôles de jauge s'organisent de la manière suivante :

– **Minimes D1 et D2** ; lors de l'inscription, le concurrent doit présenter son formulaire «Déclaration de conformité aux règles de classe pour minimes D1 et D2 » dûment complété et signé du concurrent et de son représentant légal ainsi que sur demande le certificat de conformité de la coque ou/et de la voile :

– **si tous les items sont « ok »**, l'inscription peut se poursuivre, le timbrage de la voile n'est pas nécessaire.

– **Si un ou plusieurs items sont « non ok »**, le concurrent doit rencontrer le jaugeur pour compréhension et recherche de mise en conformité avant de poursuivre son inscription, le timbrage de la voile n'est pas nécessaire.

A tout moment après l'inscription et durant la régata, le jaugeur pourra s'assurer de la conformité des informations (n° du bouton IODA, n° ISAF, n° constructeur..) par des relevés par sondage dans le parc bateau, lors de la mise à l'eau ou au retour, après le passage de la ligne d'arrivée.

– **Benjamins et Minimes open** : lors de l'inscription, le concurrent doit présenter son formulaire «Déclaration de conformité aux règles de classe pour benjamins et minimes open » dûment complété et



PROMOTION OPTIMIST

Association Française de la Classe des Optimists

signé du concurrent et de son représentant légal ainsi que sur demande le certificat de conformité de la coque.

- **si tous les items sont « ok »**, l'inscription peut se poursuivre, le timbrage de la voile n'est pas nécessaire.
- **Si un ou plusieurs items sont « non ok »**, le concurrent recherchera avec le jugeur une solution satisfaisante en terme de sécurité ou/et d'équité.

Le jugeur s'assurera lors du départ sur l'eau que tous les concurrents portent bien leur « gilet » complètement capelé, la bague de mât mise en place et les réserves de flottabilités correctement gonflées.

Le jugeur s'assurera lors du départ sur l'eau des benjamins et minimes open que les bateaux respectent bien les règles de sécurité et que le numéro de voile est parfaitement lisible. Ce contrôle peut être effectué dans un temps intermédiaire qui précède l'autorisation effective de gagner la zone de course lors du premier jour.

Nouveaux arrivants :

Pour les concurrents passant pour la 1ère fois les contrôles de jauge, **la classe proposera** à chaque fois qu'**un mesureur de classe sera présent** de les réunir autour d'un Optimist gréé afin de leur **expliquer le but de la jauge et tous les items** de la «Déclaration de conformité aux règles de classe» avec les limites acceptables.

Cette opération doit se faire de préférence le 1er jour du championnat et ne doit pas dépasser 15 mn.

Le président de la classe

Jérôme VIEL

Le président de la commission technique.

Jean-Luc GAUTHIER